COMMISSION DE
L'OCÉAN INDIEN

Revue de presse
du 18 au 24 Novembre 2017

Les articles contenus dans ce document n'engagent que les auteurs et les sources dont ils émanent. Ils ne reflètent en aucun cas une position officielle de la COI

Sommaire

I. COI et ses projets

1.1 COI et ses Ambitions 3
- La Commission de l'Océan Indien : pour une nouvelle culture erratique indianocéaniques

1.2 Coopération 9
- LUCHMEENARAIDOO EN RUSSIE : Des questions d'intérêt régional abordées entre PL et Moscou

1.3 Développement Durable 10
- La gestion intégrée des zones côtières pour réaliser les Objectifs de développement durable - Colloque régional COI
- Gestion intégrée des zones côtières : La Coi abrite un colloque régional d'échanges de sept pays de la zone Sud-ouest

1.4 Pêche 14
- Pêche illicite : Un palangrier avec 658 kg d'ailerons de requins intercepté par l'Osiris
- L'Osiris est de retour à la Réunion
- 729 kg d'ailerons de requins dans les cales d'un navire taiwanais
- Pêche Illégale : L'Osiris gendarme des mers
- Un navire battant pavillon seychellois condamné à une amende de 34 000 € pour détention illicite d'ailerons de requin
- Pêche : Pérenniser les actions du projet SmartFish

1.5 Santé 21
- Colloque Vih/Sida océan indien 2017 : La prise en charge n'est pas égalitaire dans la région

II. Centres d'intérêts

1.1 Biodiversité Marine 23
- Environnement : Les éponges marines, reines du recyclage sous l'eau
- Seychellois team to explore Mascarene Plateau's eco-system, oil deposits

1.2 Coopération 26
- Participation de Madagascar à la COP 23 : Un accord pour la protection des requins signé

1.3 Sécurité Maritime 28
- 6 pirates somaliens présumés transférés aux Seychelles.

LeDEFIMEDIAGROUP

19 Novembre 2017

http://defimedia.info/la-commission-de-locean-indien-pour-une-nouvelle-culture-erratique-indianoceaniques

La Commission de l'Océan Indien : pour une nouvelle culture erratique indianocéaniques

PAR PYNEE A.CHELLAPERMAL



Atelier ONU-COI.

La Commission de l'océan Indien (COI) a fait la une des médias régionaux ses dernières semaines au sujet « de mauvaise gestion de ses finances » et « qu'il y a eu du désordre dans la maison » avec des déficits de Rs 28,6 millions durant la période 2011 à 2015. Malheureusement le traitement de ce problème dans les médias n'a pas éclairé vraiment l'opinion publique de l'Indianocéanie.

La question qui mérite une réponse claire est « Est-ce que ce problème relève beaucoup plus d'un dysfonctionnement de son secrétariat général ou d'une mauvaise interprétation du rapport d'audit des budgets du secrétariat général de la COI ». Mis à part Maurice, la diplomatie du silence choisie par les autres pays membres et les bailleurs de fonds de la COI, en particulier, l'Union Européenne, n'a malheureusement pas aidé non plus à clarifier la situation.

La position du CEDREFI

Le CEDREFI crée en 1981, est une ONG qui reste attachée à la promotion et au développement de la coopération régionale au sein de l'Indianocéanie et l'organisation trouve que le Communiqué de la COI la semaine dernière est venue rectifier le tir et rétablir certains faits pertinents afin que les parties prenantes à l'Indianocéanie puissent voir plus clair dans ce dossier. Aussi le ton polémique du traitement médiatique démontre que la COI ne laisse pas les médias de la zone indifférents et la COI doit veiller à ce que son image ne soit pas ternie par de mauvaises interprétations.

Pour le CEDREFI, il n'y a rien d'anormal que des « dysfonctionnements » ou des problèmes de gestion, selon la posture qu'on adopte, se produisent au sein d'une organisation comme la COI. La question fondamentale n'est pas

qu'il y ait des problèmes, mais s'il existe des mécanismes en place au sein du Secrétariat Général pour prévenir, détecter et apporter des mesures correctives là où c'est nécessaire et à chaque fois que ce genre de problème se manifeste ? Après tout quelle institution nationale, régionale et internationale n'est-elle pas confrontée à un moment de sa vie à des problèmes de gestion ou d'interprétation des rapports d'audit ou d'évaluation ? Le tout c'est d'éviter tout dérapage inutile.

Gouvernance et Communication de la COI

Le plus important pour le CEDREFI est que la COI consolide sa gouvernance et ses mécanismes de communication et fasse preuve de plus de pédagogie dans sa démarche, surtout qu'elle prenne en considération le fait qu'elle est plus redevable vis-à-vis du peuple de l'Indianocéanie et de ses institutions démocratiques.

Après tout, comme le confirme le Communiqué de la COI en date du 27 octobre 2017, le Secrétariat Général de la COI est financé à 90% par les contribuables de l'Indianocéanie.

Par conséquent, la COI doit rendre des comptes, dans un souci d'une plus grande transparence et de bonne gouvernance, aux contribuables de la zone. Ce souci de transparence nécessite dans l'avenir que la COI non seulement rende public les comptes audités du Secrétariat Général, mais aussi qu'elle rende accessible le rapport de son Comité d'Audit et de son Comité de Budget. Aussi, il ne suffit pas de publier les chiffres dans le rapport annuel, mais dans un esprit de transparence et d'accessibilité de l'information, la COI a le devoir de faire un effort PEDAGOGIQUE auprès des populations et des parties prenantes dans l'Indianocéanie afin d'assurer qu'il n'y ait pas dans l'avenir des confusions voire de mauvaises interprétations de ses informations sensibles et combien utiles pour les représentants des populations et les autres parties prenantes au processus de la coopération régionale. Une telle démarche permettra à nos différentes parties prenantes à la construction de l'Indianocéanie de porter un jugement objectif et balancé sur l'utilisation des fonds alloués par les contribuables de la région d'Indianocéanie.

La COI qui a besoin de sérénité pour fonctionner est une institution trop importante dans le Sud-Ouest de l'océan Indien pour qu'on la laisse s'enliser dans des polémiques qui sont stériles et qui desservent les intérêts de l'organisation et des pays de la région. Voilà des leçons à retenir pour l'avenir à tous ceux qui sont attachés à l'Indianoceanie.

Le paradoxe mauricien

Cependant, depuis sa création, la COI a toujours eu d'une part, des ardents promoteurs, qui se sont battus et qui continuent à le faire pour que la COI connaisse des avancés, et d'autre part, des « COI-Sceptiques » qui n'ont jamais cru en la nécessité d'une organisation comme la COI pour défendre et promouvoir les intérêts des Petits États Insulaires en Développement

(plus connu comme SIDS – Small Island Developing States) du Sud-Ouest de l'océan Indien mais surtout car elle est la seule Organisation Intergouvernementale composée exclusivement des États insulaires de l'Afrique.

Donc il n'a rien de nouveau dans le ciel indianocéanique. Cependant certains de ses « COI-Sceptiques » tant dans le secteur public et du privé mauricien se sont par la suite convertis en grands bénéficiaires lorsque la COI a pu mobiliser des ressources financières et a commencé à structurer les relations régionales. De plus, les plus irréductibles au sein de l'État mauricien ont toujours eu une attitude opportuniste et sans conviction en préconisant 'Prend kasse la e pas kasse la tet avek rezilta'.

Cette attitude mauricienne a contribué à l'absence de cohérence au niveau de certains projets/programmes et la faiblesse de liens organiques entre la politique sectorielle au niveau national et les programmes régionaux de la COI. Il est vrai que ce problème n'est pas propre à Maurice, mais il a pris une tournure particulière dans beaucoup de projets. Ce qui explique que dans beaucoup de cas, une fois que le financement arrive à sa fin, les documents et les publications se retrouvent dans des cartons et l'État n'est pas en mesure de poursuivre à son compte le processus généré par les projets ou se trouve dans l'incapacité d'intégrer les résultats du projet dans le processus de politique publique au niveau national.

Les défis de la présidence mauricienne

Le processus de l'indianocéanie a de beaux jours devant lui, mais encore faut-il bien cerner les priorités régionales et ne pas perdre son temps dans des choses futiles ou disperser ses ressources limitées. Les grands chantiers structurants initiés pendant ses cinq dernières années vont dans la bonne direction et doivent se poursuivre. Cependant, en parallèle, le CEDREFI pense qu'il y a certaines questions qui méritent une attention particulière afin de consolider le processus de l'Indianocéanie. Nous soumettons ci-dessous à la Présidence mauricienne les quelques thématiques que nous jugeons importantes pour que l'Indianocéanie poursuive la consolidation du processus de l'Indianocéanie.



> « L'Indianocéanie correspond en tant que projet à la formation d'une entité économique, sociale, environnementale, culturelle et politique regroupant les îles et archipels du Sud-Ouest de l'océan Indien »

Le CEDREFI a toujours cru dans la coopération régionale à travers le concept de « l'Indianocéanie ». D'ailleurs, ce n'est pas un hasard si le « I » dans le sigle du CEDREFI signifie Indianocéanie. Cela remonte à 1980 basé sur la thèse de Doctorat de Troisième Cycle du père fondateur du CEDREFI, feu Dr Pierre Yin qui

s'intitulait « Pour une Intégration Régionale entre l'Ile Maurice et d'autres îles du Sud-Ouest de l'océan Indien (les Comores, Madagascar, La Réunion et les Seychelles), Université Lyon II, France. »

Le Sud-Ouest de l'océan Indien qui est composé exclusivement des iles doit exister en tant que région et l'Indianocéanie est le concept porteur de cette vision d'une communauté de destin et qui va dans le sens de l'histoire. Au fil des décennies, ce concept a été façonné depuis l'époque coloniale et il a été repris par la suite par des philosophes, des penseurs, des romanciers, des contemporains notamment des hommes politiques, des partis politiques, des chercheurs et universitaires, des journalistes, des leaders de la société civile des îles du Sud-Ouest de l'Océan Indien. Le Dr Pierre Yin en 1980 est allé au-delà des idées de Camille de Rauville dans son texte intitulé « Sur un Indianocéanisme » (1961) en intégrant à ce concept la notion de développement.

Selon le Dr Pierre Yin, « l'Indianocéanie correspond en tant que projet à la formation d'une entité économique, sociale, environnementale, culturelle et politique regroupant les iles et archipels du Sud-Ouest de l'océan Indien » et va dans le sens du développement durable tel qu'il est perçu aujourd'hui. La COI demeure donc l'institution incontournable de l'océan Indien qui est à même de défendre les particularismes de ces sociétés insulaires et d'assurer la représentation des intérêts spécifiques des iles de l'Océan Indien auprès des instances régionales et internationales. S'il y avait une autre structure alternative à la COI, cela se saurait, n'est-ce pas !!!

L'élargissement de la COI

Malgré les critiques vis-à-vis de la COI, les initiatives et les actions de la COI ne laissent pas les autres États membres des Nations Unies et les agences multilatérales indifférents. La preuve, s'il en fallait une, est que les bailleurs de fonds que ce soit au niveau bilatéral ou multilatéral continuent à soutenir la COI. Par ailleurs, la Chine a bénéficié d'un statut d'observateur à la COI et tout récemment, l'Indian Ocean Rim Association a demandé un statut d'observateur auprès de l'organisation.

Cependant, la consolidation de la COI passe par un renforcement de sa spécificité insulaire à travers l'adhésion d'autres États insulaires de la zone Océan Indien. D'ailleurs, le Sri Lanka et les Maldives ont déjà exprimé leur intérêt pour devenir membres de la COI. Soulignons que le Zanzibar, qui fait partie de la République de la Tanzanie, participe déjà sur une base ad hoc à certains programmes de la COI.

La Présidence mauricienne doit pouvoir initier durant le mandat actuel, un début de dialogue avec les États qui ont manifesté le souhait de faire partie de la grande famille Indianocéanique. Les adhérents potentiels peuvent contribuer au renforcement de la spécificité insulaire de la COI tout en consolidant la représentation des États insulaires de l'Océan Indien au niveau international et aux Nations Unies.

Dans un premier temps, le statut d'observateur pourrait être accordé aux membres potentiels qui le souhaitent. C'est aussi dans ce cadre que le CEDREFI placerait la proposition de transformer la COI en une « Communauté de l'Océan Indien ». Cependant, cette question est trop importante pour être laissée aux mains des seuls « experts ». Dans un souci de transparence et une démarche participative, le CEDREFI demande que le rapport commandité par la COI soit rendu publique et que la COI organise une concertation structurée dans l'Indianocéanie avant de soumettre ses propositions aux chefs d'État et de gouvernement de l'Indianocéanie.

Dans ce même contexte, la COI doit pouvoir aborder la question de la libre circulation des iliens d'un État à l'autre. On connait toute la difficulté qu'éprouvent de nos jours certains ressortissants de certains pays membres de la COI à circuler d'un État à l'autre dans l'Indianocéanie. Par exemple, il est beaucoup plus facile pour un Européen de circuler dans l'Indianocéanie qu'il ne l'est pour certains citoyens des pays membres de la COI. Au moment où on parle beaucoup de l'économie bleue, la mer reste le lien organique qui unit toutes les iles de l'Océan Indien, et l'exploitation raisonnée des ressources de la mer de l'Océan Indien pourrait devenir un levier de développement majeur de la zone pour le bienêtre des peuples de l'Indianocéanie. L'élargissement s'inscrit aussi dans cette démarche-là.

Redéfinir le partenariat et le dialogue politique

Si des progrès ont été accomplis entre les parties prenantes de la coopération régionale dans la région et des structures de coopération sectorielle comme la Chambre de Commerce des Iles de l'Océan Indien ou le Réseau Récif etc. ont émergé, il n'en demeure pas moins que le partenariat COI-Société Civile demeure le parent pauvre de cette coopération dans l'Indianocéanie.

La société civile n'est pas traitée sur un pied d'égalité comme c'est le cas du secteur privé. Il faut reconnaitre que cette coopération reflète l'état des relations de partenariat tel qu'il existe dans chaque État membre de la COI et que, collectivement, la société civile est relativement faible. Aussi, le Secrétariat Général n'a pas su et n'a pas pu au fil des années assurer la pérennisation des partenariats soit sectoriels ou avec des partenaires de la société civile engagée dans le processus de coopération régionale au même titre que le secteur privé.

Il y a donc une nécessité de mettre à plat cet axe de coopération et de redéfinir un cadre de coopération renforcée avec des partenaires de la société civile qui sont compétents et qui ont la capacité de s'engager activement et de porter le processus de l'Indianocéanie autour de l'axe de développement durable dans ses multiples dimensions. Dans ce contexte, la COI doit pouvoir mettre en place un « Comité de Pilotage Tripartite », composé des représentants de l'État, du secteur privé et de la société civile au niveau régional autour de chaque programme de la COI.

Une telle démarche permettra une plus grande participation des parties prenantes de l'Indianocéanie. Cependant, la COI doit en permanence tenir compte de l'évolution en cours au niveau régional et international afin de répondre aux attentes des populations de l'Indianocéanie. Dans ce contexte la COI reste un forum de concertation et d'action intergouvernementale pour les États insulaires de l'Océan Indien sur des sujets d'intérêts commun touchant le développement durable au sens large du terme.

le mauricien
QUOTIDIEN INDEPENDANT D'INFORMATION ET D'OPINION
version internet

17 Novembre 2017

http://www.lemauricien.com/article/luchmeenaraidoo-en-russie-des-questions-dinteret-regional-abordees-entre-pl-et-moscou

DIPLOMATIE | Luchmeenaraidoo en Russie

Des questions d'intérêt régional abordées entre PL et Moscou

Le ministre des Affaires étrangères, Vishnu Lutchmeenaraidoo, en mission en Russie, a eu « *une rencontre fructueuse* » hier avec son homologue russe, Sergey Lavrov. Plusieurs dossiers de coopération bilatérale, qui vont dans le sens d'un renforcement des relations Maurice-Russie dans plusieurs secteurs, ont été évoqués.

« *L'année 2018 marquera les 50 ans des relations diplomatiques entre la Russie et Maurice. Nos relations se sont beaucoup consolidées au fil du temps. Il est maintenant temps que nous envisagions davantage de coopération dans le domaine du commerce et du développement économique* », a affirmé Sergey Lavrov. « *Nous voulons aussi discuter des questions d'intérêt régional avec Maurice car l'île joue un rôle important en Afrique en matière économique, politique et d'intégration régionale* », a-t-il ajouté.

Le ministre des Affaires étrangères, Vishnu Lutchmeenaraidoo a pour sa part soutenu que Maurice et la Russie ont « *beaucoup d'opportunités* » pour travailler ensemble. « *Nous sommes une petite île mais, en même temps, nous disposons d'une immense zone économique exclusive marine de 2,3 millions de kilomètres carrés, ce qui nous permet d'envisager une coopération renforcée avec la Russie. Nous travaillons déjà avec l'Inde et la Chine, et nous estimons que la Russie a un rôle important à jouer dans cette optique* », déclare le ministre.

Le chef de la diplomatie mauricienne a également abordé plusieurs pistes de coopération possible en sa capacité de président du conseil de la Commission de l'océan Indien. Vishnu Lutchmeenaraidoo dirige une délégation composée de plusieurs institutions, à savoir le Board of Investment (BOI), la Financial Services Promotion Agency (FSPA), la Financial Services Commission (FSC), la Mauritius Tourism Promotion Authority (MTPA) et Air Mauritius. De nombreux dossiers d'échanges économiques sont à l'ordre du jour, dont la connectivité aérienne, les services financiers, les investissements russes à Maurice et le tourisme.

Le chef de la diplomatie mauricienne mène cette mission à l'invitation de son homologue russe, Sergey Lavrov. Le ministre des Affaires étrangères a présidé hier un Business Forum organisé par le BoI, lequel a vu la participation de plusieurs investisseurs opérant dans les différentes filières qui intéressent Maurice. La connectivité aérienne est un des dossiers prioritaires. Air Mauritius veut en effet démarrer des vols directs sur Moscou à partir de l'année prochaine. Des discussions de haut niveau à ce sujet seront entamées. Le ministre des Affaires étrangères soutient qu'une bonne connectivité aérienne est une condition essentielle pour rehausser le niveau des échanges économiques.

La Russie est un important marché de touristes haut de gamme pour l'industrie touristique mauricienne. La MTPA mène, dans le cadre de la mission du ministre Lutchmeenaraidoo, des actions en vue d'améliorer la visibilité de la destination Maurice dans ce pays. Maurice compte par ailleurs promouvoir son centre financier international auprès des sociétés et des grosses fortunes russes. La FSPA veut encourager les multinationales russes à monter des structures dans le centre financier mauricien.

Témoignages

23 Novembre 2017

http://www.temoignages.re/politique/co-developpement/la-gestion-integree-des-zones-cotieres-pour-realiser-les-objectifs-de-developpement-durable,91492

La gestion intégrée des zones côtières pour réaliser les Objectifs de développement durable - Colloque régional COI

Du 22 au 25 novembre, un colloque régional sur le développement durable avec une application aux zones côtières est organisé conjointement par trois projets de la COI. Le projet ISLANDS et Biodiversité financés par l'Union européenne (UE) et le projet GDZ-COI financé par le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM). Soixante participants issus de sept pays du Sud-Ouest de l'océan indien partageront au cours de ce colloque régional les expériences et les expertises dans le domaine de la GIZC et élaboreront une feuille de route régionale qui permettra à la COI d'adopter une programmation à long terme pour soutenir la résilience côtière de ses États membres face aux effets des changements climatiques.



« Depuis trois décennies, la Commission de l'océan Indien avec le soutien de ses partenaires, en l'occurrence l'Union européenne et le Fonds français pour l'environnement mondial, a développé une expertise reconnue en matière de gestion durable des ressources et zones marines et côtières. En adoptant une approche globale, qui va des crêtes des montagnes aux récifs des lagons, les activités de la COI visent à réconcilier l'écologie et l'économie. En cela, les projets Biodiversité et ISLANDS de la COI, financés par l'UE, et le projet GZCOI soutenu par le FFEM, entre autres, contribuent à la réalisation de plusieurs Objectifs de développement durable ». C'est en ces termes que Gina Bonne, chargée de mission à la COI a souligné l'importance de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) en faveur d'une croissance durable. Du 22 au 25 novembre, les 60 participants issus de 7 pays du Sud-Ouest de l'océan indien partageront au cours de ce colloque régional les expériences et les expertises dans le domaine de la GIZC et élaboreront une feuille de route régionale qui permettra à la COI d'adopter une programmation à long terme pour soutenir la résilience côtière de ses États membres face aux effets des changements climatiques.

Ce colloque est organisé conjointement par trois projets de la COI. Le projet ISLANDS et Biodiversité financés par l'Union européenne (UE) et le projet GDZ-COI financé par le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM). Matthieu Discour Directeur de l'AFD à Maurice et représentant le FFEM à l'ouverture du colloque a affirmé la satisfaction du bailleur en termes de résultats du projet GDZ-COI et sa volonté de continuer à appuyer la COI dans ses actions, notamment celles liées à l'accession au Fonds vert pour le climat. Quant à Massimiliano Messi, Team Leader de délégation de l'UE auprès de la République de Maurice et de la République des Seychelles de déclarer que « le développement durable est une des priorités clés de l'Union européenne et un des objectifs de l'accord de partenariat entre l'Union européenne et les pays d'Afrique Caraïbes Pacifique ». Il n'a également pas manqué de rappeler que le partenariat UE-COI date de plus de 30 ans durant lesquelles les activités liées à la GIZC ont toujours été présentes.

Les Objectifs de Développement Durable

La feuille de route et la programmation de la COI s'inscrivent dans la dynamique mondiale qui vise la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030. Les projets ISLANDS, Biodiversité et GDZCOI mis en œuvre par la COI participent d'ailleurs tous à la réalisation de la plupart des 17 objectifs de développement durable, à savoir :

ODD 1 : Lutte contre la pauvreté ;
ODD 2 : Faim "zéro"
ODD 4 : Éducation de qualité ;
ODD 5 : Égalité entre les sexes ;
ODD 8 : Travail décent et croissance économique ;
ODD 10 : Inégalités réduites ;
ODD 11 : Villes et communautés durables ;
ODD 12 : Consommation et production responsables ;
ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ;
ODD 14 : Vie aquatique ;
ODD 15 : Vie terrestre ;
ODD 17 : Partenariats, en l'occurrence avec l'Union européenne, le FFEM, l'Agence française de développement, les autorités nationales des Etats membres, les ONG et groupements associatifs et les communautés locales, pour la réalisation des objectifs.

L'objectif de ce colloque est de renforcer la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) auprès des pays de l'océan Indien, en proposant une approche intégrée appliquée aux zones côtières. Les spécificités propres aux États insulaires en développement, et plus particulièrement aux PEID, seront considérées tout au long du colloque. Cet atelier régional vise aussi à répondre au besoin d'échanges au niveau régional, notamment de la part du Comité national de GIZC de Madagascar. Une visite de terrain sera également organisée sur la côte ouest de Maurice lors du dernier jour du colloque.

Al-watwan
Le premier journal des Comores

24 Novembre 2017

https://alwatwan.net/societe/la-coi-abrite-un-colloque-régional-d'échanges-de-sept-pays-de-la-zone-sud-ouest.html

Gestion intégrée des zones côtières : La Coi abrite un colloque régional d'échanges de sept pays de la zone Sud-ouest

Par Mohamed Soilihi



Les trois projets dont bénéficié la Coi contribuent efficacement à la réalisation de plusieurs Objectifs de développement durable (Odd). Et la feuille de route et la programmation de la Coi s'inscrivent dans la dynamique mondiale qui vise la réalisation des 17 Odd à l'horizon 2030.

Une soixantaine de représentants de sept pays de la zone Sud-ouest de l'Océan indien, dont l'Union des Comores, participent à un colloque régional de quatre jours sur la Gestion intégrée des zones côtières (Gizc). Du 22 au 25 novembre, ils partagent, à Maurice, les expériences et les expertises dans le domaine de la Gizc et élaboreront ensuite "une feuille de route régionale qui permettra à la Commission de l'Océan indien (Coi) d'adopter une programmation à long terme pour soutenir la résilience côtière de ses Etats membres face aux effets des changements climatiques".

Trois projets de la Coi organisent conjointement ce colloque. Il s'agit des projets Islands et Biodiversité, financés par l'Union européenne (Ue), et le projet Gdz-Coi, financé par le Fonds français pour l'environnement mondial (Ffem).

À l'ouverture de l'atelier, selon le communiqué distribué à la presse, le directeur de l'Agence française de développement (Afd) à Maurice et représentant le Ffem a affirmé la satisfaction du bailleur en termes de résultats du projet Gdz-Coi et sa volonté de continuer à appuyer la Coi dans ses actions, notamment celles liées à l'accession au Fonds vert pour le climat.

Massimiliano Messi, chef d'équipe de la délégation de l'Ue auprès des Républiques de Maurice et des Seychelles, a démontré que "le développement durable est une des priorités clées de l'Union européenne et un des objectifs de l'accord de partenariat entre l'Union européenne et les pays d'Afrique Caraïbes Pacifique". Selon toujours la note d'information à la presse, le représentant de l'Ue n'a également pas manqué de rappeler que le partenariat Ue-Coi date de plus de 30 ans durant lesqueles les activités liées à la Gizc ont toujours été présentes.

Les trois projets dont bénéficient la Coi contribuent efficacement à la réalisation de plusieurs Objectifs de développement durable (Odd). C'est ainsi que la chargée de mission à la Coi, citée par le communiqué de presse, Gina Bonne a souligné l'importance de la gestion intégrée des zones côtières (Gizc) en faveur d'une croissance durable. Et dans l'approche globale adoptée, qui va des crêtes des montagnes aux récifs des lagons, les activités de la Coi visent à réconcilier l'écologie et l'économie.

Il est à rappeler, en outre, que la feuille de route et la programmation de la Coi s'inscrivent dans la dynamique mondiale qui vise la réalisation des 17 Odd à l'horizon 2030. En effet, il est souligné que l'objectif de ce colloque est de renforcer la mise en œuvre de ces objectifs auprès des pays de l'Océan indien, en proposant une approche intégrée appliquée aux zones côtières.

"Les spécificités propres aux États insulaires en développement, et plus particulièrement aux Peid, seront considérées tout au long du colloque", rapporte le communiqué de presse de la Coi. La même communication informe que cet atelier régional vise aussi à répondre au besoin d'échanges au niveau régional, notamment de la part du Comité national de GIZC de Madagascar, et qu'une visite de terrain sera également organisée sur la côte ouest de Maurice lors du dernier jour du colloque.

15 Novembre 2017

http://www.zinfos974.com/Peche-illicite-Un-palangrier-avec-658-kg-d-ailerons-de-requins-intercepte-par-l-Osiris_a121171.html

Pêche illicite : Un palangrier avec 658 kg d'ailerons de requins intercepté par l'Osiris



Le patrouilleur maritime OSIRIS est de retour à La Réunion, après avoir passé 19 jours dans les zones des Comores, Madagascar, La Réunion, les Seychelles et la Tanzanie. Il a ainsi parcouru cette année près de 11.000 kilomètres (plus de 6000 milles marins) dans le canal du Mozambique, le parc marin des Glorieuses et le bassin des Mascareignes. "Des infractions majeures ont été constatées par l'équipe d'inspection régionale au cours des quatre inspections réalisées", rapporte la préfecture, précisant qu'elles ont abouti, entre autres, "au déroutement de deux navires de pêche portant le pavillon des pays de la région". La mission régionale d'Osiris, qui a accueilli pour la première fois une majorité de femmes inspecteurs et qui a embarqué des inspecteurs français, comoriens et seychellois, a en effet enregistré des résultats jugés "remarquables".

Trois infractions relevées sont à noter. D'abord, un palangrier seychellois appartenant à un armateur taïwanais a été surpris en train d'effectuer une opération de pêche non déclarée de 658 kg d'ailerons de requins (soit l'équivalent de 19 tonnes de requins). Il a été dérouté vers Mahé (Seychelles). Ensuite, dans la ZEE malgache, un navire (boutre) a été repéré avec cinq pirogues en action de pêche de concombres de mer (une infraction selon la loi malgache). Le Centre de surveillance des pêches de Madagascar, en contact avec OSIRIS, a ainsi pu ordonner au navire de quitter les lieux.

Enfin, le patrouilleur a fait face à un refus de contrôle par un palangrier chinois en ZEE seychelloise, ce qui aboutira à une sanction. "Cette patrouille maritime a été combinée avec deux patrouilles aériennes, effectués par un avion de la République de Maurice, à partir de la Tanzanie, pour détecter d'éventuels navires en action de pêche illégale", précise la préfecture. "L'analyse des données AIS (Automatic Identification System) effectuée par le CROSS Réunion complète le suivi par satellite (VMS) des navires de pêche".

COI et ses Projets

Pêche

15 Novembre 2017

http://www.linfo.re/videos?ps=1026185



N.P

Le Journal de l'Île de la Réunion

729 kg d'ailerons de requins dans les cales d'un navire taïwanais

PÊCHE. Le patrouilleur français Osiris a découvert 729 kilos d'ailerons de requins cachés dans les cales d'un navire taïwanais. Lors de cette mission de lutte contre la pêche illégale menée dans l'océan Indien, un autre navire a pu être intercepté.

C'est au fond des cales d'un bateau battant pavillon seychellois mais appartenant à un armateur taïwanais, que les inspecteurs de la Commission océan Indien (COI) ont découvert une des plus belles prises de ces dernières années en matière de lutte contre la pêche illégale. Cachés sous quelques requins au fond de cales réfrigérées à -30°, 729 kilos d'ailerons de requins ont été découverts il y a quelques jours au large des Seychelles. Légalement, le commerce des ailerons tout comme la pêche de ces poissons ne sont pas interdites. Mais, il est beaucoup plus rentable pour un navire de stocker uniquement ces ailerons, revendus entre 10 et 15 euros le kilo, plutôt que toute la chair, vendue environ 1 euro le kilo, et consommatrice d'espace et de ressources énergétiques.



Les ailerons de requins étaient cachés dans des sacs de 70 kilos, au fond des cales réfrigérées à -30 °C (photo Bruno Gare/agence française pour la biodiversité).

UNE ZONE IMMENSE À SURVEILLER

C'est pour cette raison que les navires sont obligés de stocker à la fois les ailerons et le corps des requins. Dans le cas présent, les 729 kilos d'ailerons correspondent à 14 tonnes de requins. À part quelques spécimens, ils n'ont pas été retrouvés à bord. La marchandise était destinée au marché asiatique. Le navire a été dérouté vers les Seychelles. Il devra payer une amende de 50000 euros.

Ce n'est pas la seule prise réalisée par le navire français Osiris pendant sa patrouille de 3 semaines au large des Comores, Madagascar, Réunion, Seychelles et Tanzanie. Le patrouilleur a également intercepté un boutre malgache et 5 pirogues en action de pêche de concombre de mer. Là aussi, les marchés asiatiques sont très friands de cette production.

La lutte contre la pêche illégale est une cause commune des pays de la COI depuis 2007. La Tanzanie, le Kenya et le Mozambique participent à ces campagnes depuis 2015. Il s'agit de surveiller un immense territoire de 6,4 millions de km² avec des moyens limités. Les pays de la zone, dont la France, mettent à disposition 3 bateaux, réalisent des survols aériens, et échangent des images radars. Heureusement, le phénomène de pêche illégale est relativement contenu. "*Les zones économiques exclusives de ces pays sont complexes et offrent peu d'échappatoires aux navires de pêche illégale. À partir du moment où les équipages savent que les zones sont contrôlées, ils ne prennent pas le risque de s'aventurer dans ces zones*", affirme Dominique Person, directeur du Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage de La Réunion (Cross).

À lui seul, le navire Osiris a réalisé 10 des 16 déroutements de navire depuis 2007. Il s'agit d'un ancien navire de pêche illégale arraisonné en 2003 par la Direction régionale des affaires maritimes de La Réunion. Il est armé par le GIE Protection Légère ressources halieutiques de La Réunion. Son équipage est ainsi rôdé à la pêche en haute mer.

La Direction de la mer Sud océan Indien espère trouver rapidement un remplaçant à ce navire âgé de 49 ans. Un bateau d'occasion a été identifié. Mais la décision de consacrer les crédits nécessaires doit se prendre à Paris, au sein des ministères. En attendant, un accord devrait être trouvé pour prolonger la convention avec le GIE en 2018 et organiser une nouvelle mission de surveillance de la pêche illégale. Chaque jour passé en mer coûte 8500 euros.



C'est sur ce navire battant pavillon seychellois mais appartenant à un armateur taïwanais que la découverte a été faite.

J.-P. L.

PÊCHE ILLÉGALE

L'Osiris gendarme des mers

À peine de retour d'une mission fructueuse de contrôle de la pêche illégale pour le compte des pays de la COI, le patrouilleur Osiris est déjà sur le départ. Cette fois pour, dans les Taaf, protéger la légine de la convoitise des bateaux pirates étrangers.

L'Osiris a beau afficher 50 années passées à naviguer sur les mers, le patrouilleur français n'a jamais été aussi en forme. Cette année, au terme d'une dernière mission de 19 jours dans le Sud-Ouest de l'océan Indien (Madagascar, Comore, Seychelles, Tanzanie) pour le compte de la COI, l'Osiris enregistre un bilan très satisfaisant. À son actif, l'interpellation d'un boutre malgache en situation de pêche illégale de 110 kg d'holothuries (concombres de mer) et surtout le déroutement vers Mahé, d'un palangrier sous pavillon seychellois, armé à Taïwan.

Dans ses cales, le bateau masquait près de 700 kg d'ailerons de requins, soit approximativement 14 tonnes de poisson. « *Si la pêche au requin est autorisée, en revanche, les ailerons doivent rester attachés au corps de l'animal afin de limiter les prises* », précise Dominique Person, le directeur du Cross, en charge, outre des secours en mer et de la surveillance de la navigation, de la surveillance des pêches. Enfin, un troisième navire, chinois cette fois a opposé un refus de contrôle à l'Osiris et sera à cet titre sanctionné.

Depuis dix ans, dans les eaux de la COI, aujourd'hui jusque dans le canal du Mozambique, l'Osiris, ancien bateau pirate arraisonné en 2005, affiche des centaines de jours de patrouille en mer, des dizaines d'infractions relevées dont dix déroutements pour les plus graves d'entre elles.

Ces interventions et ces contrôles dans les périmètres nationaux de pêches des pays de la zone, les fameuses ZEE (Zones économiques exclusives) sont aussi possibles grâce à l'embarquement d'inspecteurs des pays concernés, seuls à pouvoir intervenir dans leurs propres eaux. Ces missions inscrites dans le cadre du Plan régional de surveillance des pêches (PRSP) s'articulent ainsi autour de la mutualisation des hommes et des matériels.

L'Osiris, s'il est capital dans ce dispositif, s'ajoute ainsi aux moyens aériens en mer et de surveillance satellite déployés par les autres pays de la zone pour faire reculer la pêche illégale dans la zone, notamment les prises illicites de thons. « *Plus un périmètre est réputé surveillé, moins les pêcheurs illégaux sont tentés d'y venir* », estime Denis Mellifiert, directeur de la DMSOI.



L'Osiris a cette année parcouru 6000 milles marins dans le cadre de la coopération régionale. (Photos M.B.)

La légine surtout

Très largement soutenues par l'Europe, ces missions reçoivent aussi la contribution financière des cinq pays membres de la COI auxquels se sont ajoutés depuis 2014, le Kenya, la Tanzanie et le Mozambique.

À quai depuis deux jours au port Est, l'Osiris et son équipage à statut privé, largement constitué de marins de la Sapmer, est déjà sur le départ. Affrété par les Taaf et un GIE constitué des armements réunionnais de la pêche à la légine, l'Osiris doit mettre le cap sur les archipels de Crozet et des Kerguelen où se concentrent les palangriers français.

Une mission de patrouille dissuasive et de protection de l'une des ressources halieutiques les plus convoitées de la planète. Taillé pour affronter les conditions de mer dantesques de l'Antarctique, l'Osiris n'en reste pas moins un navire vieillissant, dont les performances et le confort ne peuvent rivaliser avec celui proposé par des bateaux plus récents.

À l'heure où la pérennité du PRSP est acquise pour 2018 et au-delà, la question du renouvellement de ce bateau se pose avec acuité. Son utilité au cœur des missions de coopération régionale et surtout sa capacité à éteindre depuis dix ans, toute velléité étrangère de pêche illégale de la légine, sont acquises. « *Son renouvellement dépend désormais d'un arbitrage ministériel dont le résultat est attendu incessamment* », laisse entendre Denis Mehnert.



Selon Denis Mehnert (à droite), l'Osiris est appelé à être remplacé.

Marc BERNARD

18 Novembre 2017

http://www.seychellesnewsagency.com/articles/8250/Un+navire+battant+pavillon+seychellois+condamn++une+amende+de++++pour+dtention+illicite+d%27ailerons+de+requin

Un navire battant pavillon seychellois condamné à une amende de 34 000 € pour détention illicite d'ailerons de requin

By : Sahron Meriton Jean, Betymie Bonnelame et Olivier Bodéré



Il est interdit de cibler l'espèce uniquement pour ses ailerons aux Seychelles. (Matt Kowalczyk/flickr) Photo License: CC BY-NC 2.0 Photo license

Un bateau de pêche taïwanais battant pavillon seychellois a été condamné à une amende après avoir été arrêté au début du mois par une équipe régionale de surveillance des pêches dans les eaux de l'État insulaire alors qu'il était en possession de nageoires de requin.

Le navire « Poséidon » disposait de 729 kg d'ailerons de requin et le propriétaire a dû payer une amende d'environ 34 000 € (550 000 roupies). Bien que la pêche des requins ne soit pas illégale aux Seychelles, il est interdit de cibler l'espèce uniquement pour ses ailerons. Bien que des ailerons aient été trouvés sur 'Poséidon' - un bateau de pêche industrielle à la palangre – il n'y avait pas de carcasses de requins à bord.

La pratique de la pêche aux ailerons de requin consiste à découper les nageoires très précieuses des requins et à rejeter le reste du requin, souvent encore vivant, dans la mer. Les requins sans nageoires coulent jusqu'à atteindre le fond marin où ils saignent à mort, se noient ou sont attaqués par d'autres prédateurs.

Le responsable du contrôle et de la surveillance de l'Autorité de pêche des Seychelles (AFS), Johnny Louys, a déclaré que la saisie est importante, car pour les 729 kg d'ailerons, environ 14,5 tonnes de corps ont été gaspillées. « Cela enfreint les dispositions du Règlement sur la pêche des ailerons de requin », a déclaré Louys.

La règlementation des Seychelles sur la pêche des ailerons de requin, établie en 2006, stipule que nul ne peut, à bord d'un bateau de pêche, prélever les nageoires d'un requin, sauf en vertu d'une autorisation délivrée à cet égard par l'autorité des pêches des Seychelles.

Louys a ajouté : « Le navire n'a pas déclaré d'interaction avec des requins dans son journal de bord et, à ce titre, a enfreint les dispositions de la loi sur les pêches qui exigent que ces navires déclarent correctement ces interactions. » La saisie a été effectuée par l'équipe régionale de surveillance des pêches comprenant la Commission de l'Océan Indien dont font partie les Seychelles.

L'ile de la Réunion avait mis à disposition, le navire Osiris. Louys a déclaré que cette saisie est également importante en termes de collaboration avec les partenaires régionaux dans la lutte contre la pêche illicite.

En vertu de la loi sur la pêche des Seychelles, ces infractions peuvent être soit poursuivies devant les tribunaux, soit punies d'une amende pouvant aller jusqu'à 30 500 € pour les ailerons de requin illégaux et 27 600 € pour les produits non déclarés.

L'Autorité de pêche des Seychelles a mis en place une série de mesures de contrôle et de surveillance pour s'assurer que les navires sont conformes aux lois nationales et aux obligations internationales.

Louys a déclaré que la saisie envoie le message fort que la SFA est active et impliquée dans la lutte contre la pêche illicite non déclarée et non règlementée.

Comme il s'agit d'une première infraction et que la pénalité n'inclut pas la confiscation du permis de pêche ou le retrait du pavillon, le navire Poséidon peut retourner pêcher dans les eaux des Seychelles. Le navire a déjà quitté l'archipel des Seychelles.

La Gazette des Comores

20 Novembre 2017

http://lagazettedescomores.com/société/pêche-pérenniser-les-actions-du-projet-smartfish-.html

Pêche: Pérenniser les actions du projet Smartfish

Le programme SmartFish, en collaboration avec le gouvernement comorien, a organisé un atelier national portant sur la problématique de la qualité du poisson. A l'issue de cet atelier, pêcheurs, revendeurs de poisson et transformateurs se sont engagés à améliorer les conditions de conservation du poisson.

Une quarantaine d'acteurs de la pêche, en provenance d'Anjouan, de la Grande Comore et de Mohéli, assiste depuis mardi à un atelier national sur la problématique de la qualité du poisson impactant l'offre de produits sur le marché, la sécurité alimentaire et la santé publique.

L'objectif est de contribuer à la professionnalisation de la pêche traditionnelle par une amélioration de la chaîne de valeurs. Vendredi, une restitution des travaux a été faite. Les pêcheurs, revendeurs de poissons et transformateurs se sont engagés à améliorer les conditions de conservation du poisson, de la fabrication des embarcations, le financement, les formations, la gestion des captures mais aussi à veiller au respect des règles de sécurité sanitaires des produits de pêche.

« On a beaucoup à faire concernant le poisson et pour y arriver, il faut impliquer les consommateurs mais aussi assurer la protection de l'environnement », a dit le commissaire à la production de l'île autonome de Ngazidja. Il ajoute : « Nous avons vu que ce qui a été fait à Domoni, on peut faire pareil pour les autres îles ».

L'accent a été mis sur l'importance de l'hygiène et l'amélioration de l'organisation des sites de débarquement et des marchés. « Le but de ces rencontres est de cibler les obstacles et proposer des solutions », a dit Djoubeir Ahamada, le conseiller du vice-président en charge de la pêche.

« Le projet Smartfish a contribué à l'amélioration des petits gens. On doit aujourd'hui tout faire pour assurer la pérennisation de ce qui a été fait », a-t-il dit, appelant les acteurs à sensibiliser les communautés de pêcheurs et commerçants pour la promotion de bonnes pratiques d'hygiène.

Mohamed Youssouf

Al-watwan

15 Novembre 2017

https://alwatwan.net/sante/colloque-vih/sida-océan-indien-2017-la-prise-en-charge-n'est-pas-égalitaire-dans-la-région.html

Colloque Vih/Sida océan indien 2017 : La prise en charge n'est pas égalitaire dans la région

Par Abouhariat Said Abdallah



Le taux du Vih/Sida reste relativement faible dans la région, mais nous ne sommes pas à l'abri des tendances sociales, Il y a tous les indicateurs dans les pays qui laissent croire que ça peut exploser à tout moment. "Mourir du Sida en 2017 aux Comores et dans l'océan indien est inadmissible" dira le président de l'Union des Comores. Le chef de l'Etat Azali Assoumani, président du Comité national de lutte contre le Sida a ouvert hier au palais du peuple, le seizième colloque Vih/Sida Océan indien 2017, sous le thème "coopération régionale où en sommes-nous ? Où devons-nous aller dans la lutte contre le Vih ?".

Depuis son ouverture en 2002 à l'île de la Réunion, les Comores abritent pour la troisième fois le colloque après la 5ème édition en 2007 et la 11ème en 2012. Après avoir remercié les hôtes, le président du comité d'organisation du colloque, le Dr Sounhadj Athoumani a indiqué que ces trois journées de rencontres vont nous permettre d'avoir un aperçu global de la situation dans notre région et les leçons que nous allons apprendre des uns et des autres vont nous permettre d'orienter les

interventions afin d'accéder à la prise en charge totale dans l'ensemble de l'océan indien.

Pour sa part, le président de l'Union des Comores, Azali Assoumani a salué l'engagement et le dévouement du Dr Catherine Gaud, présidente de l'Ong Rive océan indien et co-présidente du colloque dont l'implication personnelle a contribué à sa tenue. Selon lui, les participants auront l'occasion de se pencher sur la coopération régionale, et indiquer comment sensibiliser et mobiliser les décideurs et les différents acteurs sur la riposte et la prise en charge dans nos pays respectifs. "Depuis l'apparition du 1er cas en 1988, l'épidémiologie du VIh reste peu active avec une prévalence estimée à moins de 1%. Toutefois, les efforts ne doivent pas être relâchés car le risque subsiste dans notre pays et ce, en raison de la pauvreté, une faible perception du risque, la précocité sexuelle chez les jeunes et une forte discrimination avec les personnes vivant avec le Vih" avance le président qui encourage le dépistage précoce.

Réussite du traitement aux Comores et à la Réunion

Le Dr Catherine Gaud, présidente de l'Ong Rive océan indien a souligné que si l'année dernière le colloque n'a pas été un succès à Madagascar, les organisations comoriennes « sont des miracles ». Elle a remercié à cet effet, les autorités comoriennes d'avoir accepté d'abriter le seizième colloque Vih/Sida 2017. Catherine Gaud, soutient que notre pays doit être fier car les Comores et la Réunion sont les pays de la région où la réussite du traitement est la meilleure. De son côté le directeur pays de l'Onusida fait savoir que son organisme s'est donné comme but que d'ici 2021, le Sida ne soit plus un problème de santé publique. Quant au secrétaire général de la Coi Hamada Mmadi Bolero, il plaide pour une implication forte pour que nous puissions apporter le soutien nécessaire aux quelques 60 000 personnes qui vivent avec cette maladie dans les îles de la région.

Il indique que depuis le début de l'épidémie en 1983, le virus du Sida n'a cessé de se propager, malgré les avancées significatives. "En 2016, un million de personnes sont décédées dans le monde, d'une ou plusieurs causes liées au Vih. On comptait dans la même année 36,5 millions de personnes vivants avec le Vih dont 1,8 millions de nouvelles infections" avance le secrétaire général de la Coi.

Charifa Saïd Hassane, présidente de Ravane Océan indien estime toutefois qu'il n'ya pas une prise en charge égalitaire au niveau de la région. "Nous enregistrons encore beaucoup de décès dus au dépistage tardif, d'accès au traitement, les insuffisances de traitement pour les infections opportunistes, et autres bilans et analyses spécialisés" dit-elle. Plusieurs thèmes seront abordés lors des ateliers à savoir les résultats de l'enquête sur la coopération régionale, quel suivi immunitaire et virologique optimal pour suivre l'infection du VIh et les hépatites en 2017 ou encore comment optimiser les traitements des infections opportunistes dans l'océan indien.

Environnement : Les éponges marines, reines du recyclage sous l'eau



Les "spongiaires" : ces éponges sous-marines sont essentielles à la biodiversité des récifs coralliens. Du 6 au 16 novembre 2017, une formation à la reconnaissance des éponges a été effectuée auprès de chercheurs, techniciens et étudiants de l'Université de La Réunion, de Madagascar et de Maurice. L'objectif : réaliser un premier inventaire et faire connaitre ces organismes étonnants.

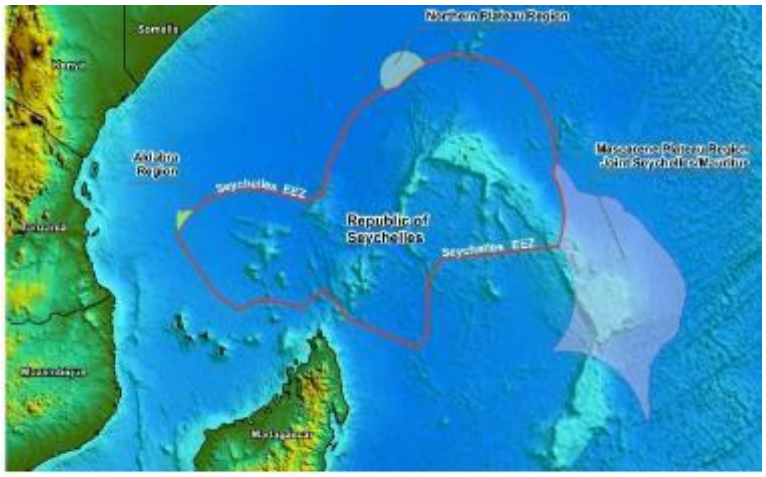
Ce sont les reines du recyclage sous-marin. Les éponges sous-marines, présentes depuis la surface jusqu'aux abysses, occupent les écosystèmes aquatiques depuis environ 550 millions d'années. Dans le cadre de la connaissance du patrimoine naturel des écosystèmes littoraux marins et coralliens, l'association Vie Océane ainsi que la Réserve Naturelle ont souhaité réaliser le premier inventaire de ces organismes. La démarche a été soutenue par la DEAL (Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement).

Mais à quoi servent ces éponges ? Organismes épurateurs et bio-accumulateurs, elles filtrent l'équivalent de leur propre volume en 10 à 20 seconde ! Leur mission : contribuer au nettoyage de l'eau en retenant les fines particules organiques qui sont la base de leur alimentation. Grâce à cette activité de filtration, elles mettent à disposition une source de nourriture destinée à alimenter la faune marine.

Le souci, c'est que certaines espèces perforantes peuvent proliférer dans des écosystèmes perturbés et accentuer le déclin des coraux dans les récifs. Selon l'association Vie Océane, il est donc essentiel de développer une reconnaissance de ces éponges en réalisant un premier inventaire des éponges à La Réunion.

Seychellois team to explore Mascarene Plateau's eco-system, oil deposits

By: Daniel Laurence, Edited by: Betymie Bonnelame



The Mascarene Plateau, situated to the south-east of the Seychelles Exclusive Economic Zone, is jointly managed by Seychelles and Mauritius. (Seychelles News Agency)

Photo license

Seychellois experts next year will explore the marine eco-system and hydrocarbon deposits over the Mascarene Plateau, a maritime boundary jointly administered by Seychelles and Mauritius, an official said.

"The research will mainly incorporate data collection on the fishery eco-system as well as oil and hydrocarbon exploration," said Philippe Michaud, the special advisor in the Department of the Blue Economy.

The exploration will be done with the Dr. Fridtjof Nansen, a vessel equipped for advanced and multidisciplinary marine research owned by the Norwegian Organization for Development Cooperation (NORAD).

The vessel will be sent to the Mascarene Plateau around June next year, and the timeframe of the exploration will depend on the scientists' programme of research.

The Mascarene Plateau is a large shallow area ranging in depth from 8 to 150 meters in the Indian Ocean situated to the north and east of Madagascar. The shelf extends approximately 2,000 km from the Seychelles in the north to Reunion, a French department, in the south. It covers an area of over 115,000 square kilometers.

The research will be done under the Ecosystem Approach to Fisheries (EAF) Nansen Project being implemented by the Food and Agriculture Organization in collaboration with the Norwegian Institute of Marine Research.

Local marine and environment scientists will also be part of the exploration.

"They will be able to strengthen their knowledge on sustainable management of fisheries in the face of fishing pressure, climate variability, pollution and other anthropogenic stressors," said Michaud.



The exploration will be done with the Dr. Fridtjof Nansen, a vessel equipped for advanced and multidisciplinary marine research. Photo License: CC BY-SA 4.0

Discussions on the continental shelf of the Mascarene Plateau between Seychelles and Mauritius started in April 2002. The UN adopted the submission in March 2011 and a year later the former Seychelles' president at the time James Michel, and the former Mauritian Prime Minister Navin Ramgoolam signed treaties for the management of the area.

The impact of climate variability and change will also be another component of the research and will be based on the effect of climate change differs between regions.

There is conflicting information as to the consequences of climate change on coastal upwelling, a crucial element in the biological production of many areas of the African zone and the effect on fisheries, said Michaud.
The Seychelles negotiation with Tanzania over an area of the extended continental shelf near the Aldabra region of the Indian Ocean was not successful.

Participation de Madagascar à la COP 23 : Uu accord pour la protection des requins signé



La ministre de l'Environnement Johanita Ndahimananjara signant le memorandum d'accord MOU.

La COP 23 est un évènement marquant pour Madagascar qui a été représenté par la ministre de l'Environnement, de l'écologie et des Forêts, Johanita Ndahimananjara.

La participation de Madagascar à la COP 23 a été une opportunité pour la Grande-Île d'étendre son horizon. Des évènements signifiants ont en effet marqué cet évènement d'ampleur international.

Notamment, la signature d'un accord sur la protection des requins qui sont actuellement victimes de chasses sauvages et de braconnages. En effet, Madagascar est une importante figure parmis la liste des aires de répartition de nombreuses espèces de requins répertoriés dans la CMS ou Conseravtion for Migratory Shark ou Convention pour les Requins Migrateurs ainsi que dans l'annexe du protocole d'accord MOU. Ce qui augmente le nombre de pays signataires du mémorandum d'accord MOU à 47.

Raffermissement. Outre ce fait marquant, la COP 23 a également permis à la représentante de Madagascar, la ministre de l'Environnement Johanita Ndahimananjara de rencontrer le Président de la République Fédéral d'Allemagne, Franck Steinmeir. Une rencontre qui a abouti sur la promesse des coopérations entre les deux parties sur l'économie verte, l'économie bleue. Des projets qui entrent dans le cadre de la projection de la célébration des 135es anniversaires de la coopération entre les deux pays qui est prévue pour l'année prochaine (2018). Fait également partie de la liste des faits qui ont marqué la COP 23, l'exposition intitulée "*Tontolo andro ho an'i Madagasikara*". Durant laquelle, les actions menées par Madagascar pour faire face aux changements climatiques ont été brillamment été exposées. L'exposition a également été suivie de conférence-débat mais aussi de partage de bonnes pratiques avec les membres des pays Africains présents

à la conférence. Par ailleurs, la ministre de l'Environnement malgache a également pu présider la réunion des ministres francophones. Ce qui a permis la signature d'une convention entre les pays francophones et la BAD ou Banque Africaine de Développement.

Recueillis par José Belalahy

6 pirates somaliens présumés transférés aux Seychelles.

By: Daniel Laurence et Rassin Vannier



Les suspects sont arrivés aux Seychelles, un groupe de 115 îles dans l'Océan Indien occidental, jeudi matin au port de Victoria. (Thomas Meriton)

Photo license

Six pirates somaliens présumés ont été transférés aux Seychelles après avoir été surpris en train d'attaquer un porte-conteneurs et un bateau de pêche dans le sud de la Somalie.

Les suspects sont arrivés aux Seychelles, un groupe de 115 îles dans l'Océan Indien occidental, jeudi matin au port de Victoria.

Les suspects ont été appréhendés par le bateau italiens de l'ITS Virginio Fasan après la localisation de leurs navires à bord de l'hélicoptère SH-90 de Fasan. L'incident s'est déroulé sur une période de 24 heures les 17 et 18 novembre. Le commissaire par intérim de la prison, Raymond St Ange, a déclaré que les pirates ont été transférés aux Seychelles sur un accord avec l'opération de la force navale européenne Atlanta (EU NAVFOR).

"L'accord nous permet d'engager des poursuites en cas d'acte de piratage. Mais les poursuites dépendront des preuves analysées par le bureau du Procureur général ", a déclaré St Ange. En mai, l'ambassadeur Barry Faure qui préside au nom des Seychelles le Groupe de contact sur la piraterie au large des côtes somaliennes (CGPCS), avait déclaré que les pirates seront toujours présents tant qu'il n'y aura pas de stabilité en Somalie. Il avait fait ressortir que les pirates attendent le moment approprié pour attaquer. St Ange a indiqué qu'une délégation de la République fédérale de Somalie devrait arriver dans le pays, ce weekend pour discuter de la piraterie. Le fléau de la piraterie sévit dans l'Océan Indien depuis 2005. Les Seychelles, géographiquement proches des côtes somaliennes, sont au premier rang de la lutte contre la piraterie, qui affecte son industrie du tourisme et sa pêche.

Des pêcheurs seychellois ont également été capturés par des pirates somaliens. 55 Somaliens sont actuellement à la prison de Montagne Posée.